



WASHINGTON/GENÈVE | 21 juillet 2012 — L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a identifié quatre mesures essentielles permettant aux pays de prévenir les

hépatites

virales

B

et

C

chez les consommateurs de

drogues

par

injection

. Sur les quelque 16 millions de consommateurs de drogues injectables dans le monde, on estime que 10 millions sont infectés par le virus de l'hépatite C. Sans compter les 1,2 million infectés par le virus de l'hépatite B.

De nombreux toxicomanes ne sont pas en mesure de se procurer des seringues stériles : dans certains pays, la distribution ou la possession de seringues pour un usage autre que médical est illégale. Le risque de contracter une hépatite et une infection à VIH survient lorsque les personnes partagent les seringues et les aiguilles. Le matériel d'injection usagé conserve des traces de sang. Si ce sang est contaminé par le VIH ou par un virus de l'hépatite ou d'un autre type, la personne qui utilisera la seringue par la suite risque d'être infectée.

Un certain nombre de pays ont mis en place des programmes visant à réduire les infections à VIH chez les consommateurs de drogues par injection. « La plupart des interventions de prévention de la transmission du VIH entre consommateurs de drogues injectables sont virtuellement les mêmes que celles qui visent à prévenir les hépatites virales B et C », explique le Dr Gottfried Hirnschall, Directeur du Département OMS VIH/sida. « Il est donc logique de réduire le risque de ces deux infections en associant la prévention de l'hépatite virale à la prévention, aux soins et au traitement du VIH. »

L'hépatite est une inflammation du foie. Les hépatites B et C sont les causes les plus courantes de cirrhose et de cancer du foie. L'hépatite virale progresse plus rapidement chez les personnes vivant avec le VIH en raison de l'affaiblissement de leur système immunitaire et elle entraîne des problèmes hépatiques plus graves que chez les personnes non infectées par le VIH.

L'OMS recommande :

- de mettre en œuvre et de déployer à plus grande échelle les programmes de prévention du VIH tels les programmes permettant l'utilisation d'aiguilles et de seringues propres et les thérapies de substitution aux opioïdes (traitement de la dépendance aux opioïdes par la méthadone ou la buprénorphine) ;

Écrit par OMS

Lundi, 23 Juillet 2012 15:29 - Mis à jour Mercredi, 25 Juillet 2012 15:55

- d'offrir aux consommateurs de drogues injectables le schéma de vaccination rapide anti-hépatite B (durée de trois semaines au lieu de six mois) accompagné de mesures les incitant à accepter le schéma de vaccination et à le mener à son terme. Plus de 175 pays ont inclus un vaccin anti-hépatite B peu coûteux, sans risque et efficace dans leurs protocoles nationaux de vaccination du nourrisson. L'OMS a déjà recommandé aux pays de prévoir des vaccinations de rattrapage pour les personnes exposées à un risque accru d'hépatite, en particulier les consommateurs de drogues par injection, mais jusqu'à présent cette mesure n'est toujours pas appliquée de façon systématique. Il n'existe aucun vaccin contre l'hépatite C ;
- d'utiliser des seringues « à faible volume nominal inutilisable » qui contiennent moins de traces de sang après usage, ce qui réduit la survie du VIH et du virus de l'hépatite C dans le sang restant dans la seringue. Il en résulte une possible diminution du risque de transmission en cas de partage du matériel d'injection ;
- de faire participer les toxicomanes aux programmes de prévention de l'hépatite pour obtenir un impact maximal.

« Les pays qui ont adopté une approche de santé publique en matière de consommation de drogues injectables et de VIH ont réussi à endiguer l'épidémie de VIH à laquelle ils étaient confrontés. Nous devons faire de même contre l'hépatite, » dit le Dr Ying-Ru Lo du Département VIH de l'OMS.

Les nouveaux principes directeurs fondés sur une base factuelle s'adressent aux responsables nationaux de la santé publique, aux directeurs des programmes portant sur le VIH, la toxicodépendance et la réduction des risques, à la société civile et aux agents de santé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Ils sont conçus pour être adaptés et mis en œuvre en fonction de la situation et des besoins de chaque pays.